

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française
 (1) Provincial et communal

(1) Libre confessionnel
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF STAGE - FERRONNIER

CODE DE L'U.F. 276009 UME n	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 205
-----------------------------	----------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de : (1) transition
du degré : (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation : 205
--------------------------------	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2)240..... périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
		(1)	(2)
(2)	(2)		
P.P.	V		80

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE - FERRONNIER

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de **DECOUVRIR** le milieu professionnel et s'y insérer ;
- de **PARTICIPER** à la réalisation de projets de ferronnerie ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique face aux personnes de son entourage.

UF STAGE - FERRONNIER

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

^{est}
L'étudiant sera capable en disposant du matériel nécessaire, et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- de DESSINER le croquis de la pièce proposée par le Conseil des Etudes ;
- d'en ETABLIR le mode opératoire ; ^{professionnel}
- de la REALISER.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'unité de formation "Ferronnerie : niveau 1" dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

276007 VME1

UF STAGE - FERRONNIER

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de COMPLETER toutes les rubriques de son carnet de stage ;
- de RESPECTER le délai imposé par le Conseil des Etudes pour remettre son rapport de stage ;
- de JUSTIFIER son intégration au sein de l'entreprise.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'exhaustivité des informations contenues dans le rapport de stage ;
- le respect des dates proposées pour la remise de son rapport ;
- les éléments justifiant son intégration dans l'entreprise.

UF STAGE - FERRONNIER

4. PROGRAMME

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

- de PARTICIPER à la réalisation, en tout ou en partie, d'un projet de ferronnerie ;
- de PARTICIPER à la conception d'un projet de ferronnerie ;
- de S'INITIER à des machines spécifiques de la ferronnerie ;
- de RESPECTER le contenu du contrat du stage ;
- de S'INTEGRER dans une équipe de travail ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'entreprise ;
- de S'ADAPTER à un horaire et à un rythme de travail ;
- de COMPLETER son rapport de stage ;
- de PREPARER, en partenariat avec l'atelier de ferronnerie, son évaluation personnelle et globale du stage en assistant assidûment aux différents moments d'évaluation du stage organisés par l'établissement scolaire.

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un ferronnier ou une entreprise de ferronnerie dans la perspective du développement de son autonomie ;
- assurer le suivi du stage ;
- établir l'évaluation continue du stage et du stagiaire ;
- s'assurer de son intégration dans l'équipe de travail ;
- d'organiser au sein de l'établissement scolaire, et en partenariat avec l'atelier de ferronnerie, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant.

UF STAGE - FERRONNIER

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.